

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 22 mars 2021

Délibération n° CCPC/2021081-003

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Jackie COLL (procuration à H. BAUDET) Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Jean-Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE, Jean-Michel LATUTE (procuration à Martine PIERA), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 16 mars 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : **Projet de restructuration du complexe sportif avec option de réhabilitation du bâtiment voisin et validation du programme de travaux pour la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre.**

Le lundi 22 mars 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

- Conformément à une délibération du conseil communautaire, prise en date du 12 janvier 2021, le nécessaire à été fait par les services de la communauté de communes afin de lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre concernant le projet de réhabilitation du complexe sportif, avec une option pour inclure également la réhabilitation du bâtiment voisin (ancien « Watt ») ainsi que les circulations extérieures entre les diverses composantes de cet ensemble immobilier.
- Ainsi, il a été mené un travail d'élaboration du programme des travaux, nécessaire à la consultation. Ce document a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires en annexe à la convocation à la présente réunion du conseil.

Le Président présente les éléments majeurs de ce programme.

Le Président propose l'approbation du programme de travaux.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de valider le programme des travaux de restructuration du complexe sportif avec option de réhabilitation du bâtiment voisin ;**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 22 mars 2021

Pierre BATAILLE

Président

Envoyé le 23-03-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 23-03-2021
NOTIFICATION FAST

